



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/50/L.58/Rev.1/Add.1  
22 décembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquantième session  
Point 20 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES  
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :  
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Cambodge, Congo, Costa Rica,  
Côte d'Ivoire, Cuba, Gabon, Guinée, Inde, Madagascar, Mali,  
Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Soudan et Tunisie : projet  
de résolution révisé

Assistance spéciale d'urgence pour le redressement économique  
et la reconstruction du Burundi

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Belgique, Chine et France

-----